

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

ADAPTATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE - (N°
2937)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 4 TER

A l'alinéa 6, supprimer les mots : « en se voyant proposer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.